



Compte rendu de la session d'automne 2026

Madame, Monsieur,

Pour le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation, la session d'automne 2026 a été marquée par l'examen du paquet d'accords Suisse-UE (Bilatérales III). Les décisions du Conseil des Etats concernant l'accord sur les programmes de l'UE, le crédit d'engagement pour l'association à Erasmus+ ainsi que l'égalité de traitement entre les étudiantes et les étudiants suisses et ceux de l'UE en matière de taxes d'étude constituent une base solide en vue de l'examen à venir au Conseil national. Après les délibérations en commissions, qui vont se dérouler sous la houlette de la Commission de politique extérieure, la Chambre basse devrait se pencher sur les Bilatérales III lors de la session d'hiver de cette année.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Petra Studer, petra.studer@netzwerk-future.ch

DÉCISIONS DU PARLEMENT

Le Conseil des Etats approuve les Bilatérales III

Lors de la troisième semaine de session, le Conseil des Etats a consacré quatre jours de débats à l'examen approfondi du paquet de «Stabilisation et développement des relations entre la Suisse – UE (Bilatérales III)» ([26.023](#)). Adopté par 31 voix contre 11 et une abstention, ce paquet comprend des accords et des propositions qui touchent le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation.

En ce qui concerne la **participation de la Suisse aux programmes de l'UE**, le Conseil des Etats a approuvé tacitement l'accord sur les programmes de l'UE (EUPA), signé le 10 novembre 2025 par le Conseil fédéral et la Commission européenne. Cet accord est déjà appliqué rétroactivement depuis le 1er janvier 2025. Il permet l'association de la Suisse au programme de recherche et d'innovation Horizon Europe (depuis 2025), à Euratom et à l'infrastructure de recherche ITER (depuis 2026), à *Digital Europe*, au programme d'éducation Erasmus+ (à partir de 2027) ainsi qu'au

programme de santé *EU4Health* (à compter de l'entrée en vigueur de l'accord sur la santé compris dans le paquet des Bilatérales III).

En vue de la participation suisse aux appels à projets du **programme de l'UE de soutien à l'éducation, à la formation professionnelle, à la jeunesse et au sport (Erasmus+)**, le Conseil fédéral a soumis au Parlement un crédit d'engagement d'un montant de 192,6 millions de francs (arrêté fédéral 9). Le Conseil des Etats l'a approuvé par 23 voix contre 19 et 2 abstentions. La participation à Erasmus+ est limitée à l'année 2027, la dernière année de la génération actuelle de programmes. Les modalités d'une association à la prochaine génération de programme (2028-2034) doivent encore être définies.

Dans le cadre de l'examen de la partie «stabilisation» des Bilatérales III (arrêté fédéral 1), la Chambre haute a examiné le principe, inscrit à l'article 7b du protocole d'amendement à l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), de **l'égalité de traitement entre les étudiantes et étudiants des Etats membres de l'UE et ceux de Suisse en matière de perception des taxes d'études**. Par 24 voix contre 20, le Conseil des Etats a suivi une minorité de sa Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-E) et a adopté une modification correspondante de la Loi sur les EPF. Cette même minorité a proposé une disposition selon laquelle les taxes d'études pour les étudiant-es issu-es de pays tiers doivent être au moins trois fois supérieures à celles des étudiant-es suisses et de l'UE. Par ailleurs, le Conseil des Etats a adopté tacitement une modification de l'article 16a de la Loi sur les EPF, selon laquelle l'admission aux études des personnes titulaires d'un diplôme étranger peut être limitée non seulement pour des raisons de capacité, mais aussi pour des raisons de qualité ou de financement.

En raison de la nouvelle réglementation sur les taxes d'études, les augmentations récemment fixées pour les étudiantes et étudiants étrangers, dans le domaine des EPF et plusieurs hautes écoles cantonales, devront être annulées. Compte tenu des pertes financières qui en découlent, la Chambre haute a décidé, par 26 voix contre 16, une modification de la Loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE), selon laquelle la Confédération prendra entièrement en charge, pendant quatre ans, les pertes de recettes subies par les cantons concernés et leurs hautes écoles.

L'objet est désormais transmis au Conseil national, sous la responsabilité de la Commission de politique extérieure (CPE-N).

Procès-verbal du Conseil des Etats du 28 septembre 2026 »

Procès-verbal du Conseil des Etats du 29 septembre 2026 »

Procès-verbal du Conseil des Etats du 30 septembre 2026 (partie 1) »

Procès-verbal du Conseil des Etats du 30 septembre 2026 (partie 2) »

Procès-verbal du Conseil des Etats du 30 septembre 2026 (partie 3) »

Procès-verbal du Conseil des Etats du 30 septembre 2026 (partie 4) »

Le Conseil national adopte la loi sur l'espace avec des ajouts

Le Conseil national a examiné la nouvelle version de la Loi sur les opérations spatiales ([26.032](#)) élaborée par le Conseil fédéral et l'a adoptée par 191 voix sans opposition et deux abstentions. Avec cette loi, le Conseil fédéral entend garantir que toutes les activités spatiales soient soumises à une autorisation et surveillées. Elles doivent aussi être conformes aux normes internationales. En outre, la nouvelle loi vise à régler les questions de responsabilité et à servir de base pour créer un registre national des objets spatiaux. Dans le cadre de ses délibérations préliminaires, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) avait auditionné des représentantes et représentants des hautes écoles, des associations et du secteur privé, et avait apporté quelques modifications au projet de loi. Le Conseil national a suivi les propositions majoritaires de la CSEC-N et a approuvé les ajouts apportés à la loi. La Chambre basse a ainsi décidé que la loi devait créer des conditions-cadres compétitives au niveau international non seulement pour les entreprises privées du secteur spatial, mais aussi pour les organismes de recherche et les autres acteurs de ce domaine. Le Conseil national a en outre décidé que le Conseil fédéral pouvait fixer des exigences minimales pour les activités spatiales afin de préserver les intérêts publics nationaux. Cela concerne en particulier les intérêts en matière de sécurité, tels que la cybersécurité et le maintien de la résilience. L'objet est transmis à la commission compétente du Conseil des Etats.

Procès-verbal du Conseil national du 24 septembre 2026 »

Le Conseil national adopte un programme d'innovation dans le domaine de la défense

Le Conseil national a adopté la motion «Promotion de l'innovation dans les domaines de la sécurité et de la défense par Armasuisse» ([25.4639](#)) par 133 voix contre 63. Il emboîte ainsi le pas au Conseil des Etats, qui avait approuvé cette motion durant la session de printemps 2026. Cette motion charge le Conseil fédéral de mettre en place un programme national d'innovation, sous la direction de l'Office fédéral de l'armement (armasuisse), destiné à promouvoir les technologies de sécurité et de défense. Ce programme a pour objectif de renforcer la collaboration entre la recherche, le secteur privé et l'administration fédérale. Une stratégie misant sur un rapport «high risk/high reward» (*risque élevé/forte récompense*) doit permettre de réaliser des avancées technologiques majeures. Par ailleurs, le programme doit déboucher sur des produits et des services directement utilisables, compétitifs, commercialisables et évolutifs. Le financement doit être assuré par le budget ordinaire de l'armée. L'objet est transmis au Conseil fédéral.

Procès-verbal du Conseil national du 15 septembre 2026 »

LES PARLEMENTAIRES ONT EN OUTRE ...



...décidé tacitement, au Conseil des Etats, de prolonger jusqu'au 14 novembre 2028 le délai imparti à l'initiative cantonale déposée par Saint-Gall «Permettre aux titulaires d'une maturité professionnelle d'accéder sans examen aux hautes écoles pédagogiques. Une réponse à la pénurie d'enseignants et d'enseignantes» ([23.304](#)). La Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-E), compétente en la matière, souhaite ainsi attendre l'issue des travaux en cours au niveau cantonal. L'initiative cantonale demande de créer les bases légales permettant aux titulaires d'une maturité professionnelle d'être admis sans examen dans une haute école pédagogique en vue d'y suivre une formation d'enseignant ou d'enseignante pour les degrés préscolaire et primaire.



...adopté, au Conseil national, la motion «Création d'incitations pour la réalisation d'études cliniques en Suisse et exonération des émoluments pour les essais cliniques non commerciaux» ([26.3007](#)) de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats (CSEC-E), dans sa version modifiée, par 110 voix contre 85 et 2 abstentions. La Chambre basse a suivi un amendement de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N), qui supprime du projet les dispositions relatives à la durée d'exclusivité des données. La motion vise à charger le Conseil fédéral de procéder à des modifications légales afin de promouvoir la réalisation d'essais cliniques en Suisse. L'objet est renvoyé à la commission compétente du Conseil des Etats.



...attribué tacitement à la suite d'une motion d'ordre, au Conseil des Etats, la motion «Geler les dépenses au lieu de les réduire» ([26.3726](#)) à la Commission des finances du Conseil des Etats (CdF-E) pour examen préliminaire. Cette motion charge le Conseil fédéral d'élaborer un projet de loi prévoyant un plafond pour les dépenses totales de la Confédération basé sur le budget 2027.



...adopté tacitement, au Conseil national, la motion «Améliorer l'accès des patientes et des patients aux études cliniques» ([26.3510](#)). Celle-ci charge le Conseil fédéral de prendre des mesures pour améliorer de manière efficace et durable le recrutement de patientes et patients pour des études cliniques en Suisse. A cette fin, il doit aussi améliorer la visibilité et la convivialité de la plateforme d'information concernant la recherche sur l'être humain en Suisse «HumRes». Il doit en outre promouvoir l'utilisation des données de santé pour la recherche clinique. L'objet est transmis au Conseil fédéral.



...rejeté tacitement, au Conseil national, la motion «Un portail unique de dépôt des demandes portant sur des projets de recherche sur l'être humain» ([26.3511](#)). Cette motion visait à charger le Conseil fédéral, dans le cadre de la révision en cours de la loi sur la recherche sur l'être humain, de créer un portail unique des demandes portant sur des projets de recherche sur l'être humain. Ce portail aurait dû simplifier les procédures de dépôt et d'autorisation. L'objet est donc liquidé.



...adopté, au Conseil des Etats, la motion «Rétablir l'égalité sur le marché de la formation. Inscrire dans la loi sur la HEFP la protection de la concurrence prévue par la loi sur les EPF» ([26.3734](#)) par 31 voix contre 10 et une abstention. Cette motion demande au Conseil fédéral d'élaborer une modification de la Loi fédérale sur la Haute école fédérale en formation professionnelle (loi sur la HEFP). Dans ce but, il doit s'inspirer des dispositions de la Loi sur les EPF relatives à la protection de la concurrence. L'objet est transmis à la commission compétente du Conseil national.



...refusé tacitement de donner suite, au Conseil des Etats, à l'initiative «Pour un soutien concret aux défis croissants de la formation professionnelle duale. Introduisons l'obligation, pour toutes les professions, d'une deuxième langue au choix dans la formation des apprentis et apprenties» ([25.403](#)) déposée par le canton du Tessin. Le projet demandait d'introduire, dans toutes les ordonnances relatives à la formation professionnelle, l'apprentissage d'une deuxième langue pour l'obtention d'un certificat fédéral de capacité (CFC). L'objet est liquidé.

OBJETS AUXQUELS LE CONSEIL FÉDÉRAL A RÉPONDU



Entre mesures d'économies et transformation du système agroalimentaire. Comment atteindre les objectifs d'Agroscope pour 2050?

Interpellation (26.3901) de la conseillère aux Etats Maya Graf (Vertes).

Le Conseil fédéral a répondu le 26 août 2026.



Réduction des effectifs à Agroscope. Quelles conséquences pour la sécurité alimentaire et la recherche agronomique?

Interpellation (26.4010) du conseiller national Benoît Gaillard (PS).

Le Conseil fédéral a répondu le 26 août 2026.



Suppression de barrières pour permettre une éducation adaptée à notre époque.

Motion (26.3899) de la conseillère aux Etats Marianne Binder-Keller (Centre).

Le Conseil fédéral a proposé son adoption le 26 août 2026.



Accès facilité au marché du travail pour les diplômés des hautes écoles originaires d'un Etat tiers.

Motion (26.3963) de la conseillère nationale Kathrin Bertschy (PVL).

Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 26 août 2026.



Une répartition équitable des charges dans le financement des universités.

Interpellation (26.3949) de la conseillère nationale Florence Brenzikofer (Vert-es).

Le Conseil fédéral a répondu le 26 août 2026.



Financement des universités. Pour l'allègement de la charge pesant sur les cantons responsables.

Interpellation (26.3936) de la conseillère nationale Florence Brenzikofer (Vert-es).

Le Conseil fédéral a répondu le 26 août 2026.



Un apprentissage avant les études. Faire de la pratique professionnelle une condition d'admission pour toutes les études du degré tertiaire.

Initiative parlementaire (26.435) du conseiller national Andreas Glarner (UDC).

L'initiative parlementaire a été attribuée à la Commission de la science, de l'éducation et la culture du Conseil des Etats (CSEC-E).



Menace sur l'édition scientifique suisse.

Interpellation (26.3746) de la conseillère aux Etats Isabelle Chassot (Centre).

Le Conseil fédéral a répondu le 9 septembre 2026.



Rétablir l'égalité sur le marché de la formation. Inscrire dans la loi sur la HEFP la protection de la concurrence prévue par la loi sur les EPF.

Motion (26.3734) du conseiller aux Etats Severin Brüngger (PLR).

Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 2 septembre 2026.



Potentiel d'amélioration de l'encouragement de l'innovation selon la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat.

Interpellation (26.3723) du conseiller aux Etats Jakob Stark (UDC).
Le Conseil fédéral a répondu le 19 août 2026.



Former plus de médecins en Suisse.

Motion (26.3797) du groupe vert/libéral (GL).
Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 26 août 2026.



Pour une association partielle au "Fonds européen pour la compétitivité", essentielle à la politique de sécurité de la Suisse.

Motion (26.3795) de la conseillère nationale Marie-France Roth Pasquier (Centre).
Le Conseil fédéral a proposé son rejet le 9 septembre 2026.



Origine sociale et équité. Des mesures doivent être prises pour réduire l'inégalité des chances dans le domaine de la formation.

Interpellation (26.3786) de la conseillère nationale Miriam Locher (PS).
Le Conseil fédéral a répondu le 2 septembre 2026.



Recherche en matière d'armement menée par le domaine des EPF.

Interpellation (26.3773) du conseiller national Fabian Molina (PS).
Le Conseil fédéral a répondu le 12 août 2026.



Pour que les personnes ayant terminé un apprentissage ou des études puissent être placées rapidement et durablement par le service public de l'emploi.

Motion (26.3672) du conseiller national Giorgio Fonio (Centre).
Le Conseil a proposé son rejet le 2 septembre 2026.



Cybersécurité et souveraineté numérique. Doter la Suisse d'une feuille de route nationale de transition vers la cryptographie post-quantique.

Motion (26.3628) du conseiller aux Etats Charles Juillard (Centre).
Le Conseil fédéral a proposé son adoption (partielle) le 26 août 2026.



Avenir de la recherche polaire en Suisse.

Interpellation (26.3610) du conseiller national Christophe Clivaz (Vert-es).

Le Conseil fédéral a répondu le 2 septembre 2026.



Renoncer à Copernicus. Est-ce vraiment une économie?

Interpellation (26.3595) de la conseillère nationale Isabelle Chappuis (Centre).

Le Conseil fédéral a répondu le 19 août 2026.



Mieux tenir compte des thèmes transversaux dans les hautes écoles.

Interpellation (26.3560) de la conseillère nationale Katharina Prelicz-Huber (Vert-es).

Le Conseil fédéral a répondu le 26 août 2026.

NOUVEAUX OBJETS DÉPOSÉS



Renforcement de l'Académie militaire fédérale à l'EPF de Zurich (ACAMIL).

Interpellation (26.4548) de la conseillère aux Etats Marianne Binder-Keller (Centre).

Déposée le 2 octobre 2026.



Promouvoir la médecine générale de manière globale.

Interpellation (26.4543) du conseiller aux Etats Severin Brüngger (PLR).

Déposée le 2 octobre 2026.



Permettre la recherche indépendante dans les archives des clients bancaires.

Postulat (26.4424) de la conseillère nationale Nadine Masshardt (PS).

Déposé le 1 octobre 2026.



Préserver les activités de recherche et d'exploitation aérienne à Dübendorf dans l'intérêt national.

Interpellation (26.4415) du conseiller national Bruno Walliser (UDC).

Déposée le 1 octobre 2026.



Rendre les métiers de la santé plus attractifs. Une stratégie décennale pour le monde du travail dans le secteur de la santé.

Postulat (26.4408) du conseiller national Christian Lohr (Centre).
Déposé le 1 octobre 2026.



Nouvelles techniques génomiques : il ne faut pas se laisser distancer!

Interpellation (26.4396) de la conseillère nationale Daniela Schneeberger (PLR).
Déposée le 1 octobre 2026.



Accès des entreprises suisses à l'infrastructure nationale de calcul pour l'IA.

Postulat (26.4437) du conseiller national Dominik Blunschy (Centre).
Déposé le 1 octobre 2026.



Innovation et formation continue dans le secteur de l'approvisionnement énergétique et des réseaux électriques.

Interpellation (26.4360) du conseiller national Jürg Grossen (PVL).
Déposée le 30 septembre 2026.



Examens professionnels fédéraux et examens professionnels supérieurs. Mettre fin à la stagnation, garantir les parcours professionnels dans la formation professionnelle.

Interpellation (26.4334) de la conseillère nationale Regina Durrer-Knobel (Centre).
Déposée le 30 septembre 2026.



Règles internationales relatives aux risques majeurs liés à l'IA.

Motion (26.4328) de la conseillère nationale Linda De Ventura (PS).
Déposée le 29 septembre 2026.



Participation de la Suisse aux programmes européens consacrés à l'IA et aux drones.

Interpellation (26.4325) du conseiller national Matthias Samuel Jauslin (PVL).
Déposée le 29 septembre 2026.



Rapport sur l'éducation 2026: où faut-il agir concrètement?

Interpellation (26.4321) du conseiller national Dominik Blunschy (Centre).

Déposée le 29 septembre 2026.



Orientation professionnelle, universitaire et de carrière: une fonction transversale plutôt qu'une offre de niche.

Interpellation (26.4307) du conseiller national Dominik Blunschy (Centre).

Déposée le 29 septembre 2026.



Brevets du domaine des EPF: portefeuille et exploitation.

Interpellation (26.4285) du conseiller national Islam Alijaj (PS).

Déposée le 28 septembre 2026.



Renforcer la place suisse de la recherche: créer des conditions-cadres optimales pour la recherche clinique avec des études sur le microdosage.

Motion (26.4204) du conseiller du conseiller national Thomas Rechsteiner (Centre).

Déposée le 22 septembre 2026.



Technologies quantiques: pour une stratégie nationale d'anticipation.

Postulat (26.4192) du conseiller national Damien Cottier (PLR).

Déposé le 21 septembre 2026.



Une science partielle: la Confédération finance-t-elle des expertises artisanes?

Interpellation (26.4182) du conseiller national Christian Imark (UDC).

Déposée le 17 septembre 2026.



Evaluer systématiquement les compétences en lecture et en écriture dans un environnement éducatif numérique.

Motion (26.4119) du conseiller national Christian Imark (UDC).

Déposée le 15 septembre 2026.

Vous êtes inscrit dans notre liste des destinataires avec l'adresse

Vous ne voulez plus recevoir des informations e-mail? [Effacer votre adresse](#)

Contact

Réseau FUTURE

Münstergasse 64/66, 3011 Berne

Tel. 031 351 88 46

info@netzwerk-future.ch

www.reseau-future.ch

Le Réseau FUTURE réunit des partenaires académiques, scientifiques et politiques pour accroître le soutien au domaine Formation, Recherche et Innovation (FRI) ainsi que pour stimuler le dialogue entre politique et science.

6 octobre 2026